

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION

Demande d'autorisation environnementale Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage sur le Canal du Centre (71 / 21) Montceau-les-Mines le lundi 11 mai 2026

Présents

- Les 3 membres de la commission d'enquête, chargés de conduire la consultation : Marc Levaufre, président, Gilles Marquet et Séverine Lasserre
- Antoine Agrapart, responsable du projet au sein de VNF
- Isabelle Vannier, chargée d'affaires et d'ingénierie au service territorial de VNF

Ordre du jour

La réunion avait pour objectif de présenter le projet soumis à autorisation environnementale et de permettre au public de poser des questions sur les travaux envisagés, leurs modalités de réalisation et leurs effets sur le territoire.

- Introduction & cadre de la réunion par la Commission (cf. ANNEXE 1)
 - La commission d'enquête
 - La consultation parallélisée
 - Les étapes de la consultation
 - Les modalités de transmission des Observations
- Exposé du projet par A. Agrapart et I. Vannier (cf. ANNEXE 2)
- Séance de questions – réponses avec le public
- Synthèse des échanges

Déroulé

Les 2 agents VNF et les 3 commissaires enquêteurs étaient présents dès 17h afin de préparer le bon déroulé des présentations et échanges. L'accès à la salle a été signalé et des affiches A3 permettaient au public d'y accéder facilement (cf. photos – ANNEXE 3).

Ils sont restés dans la salle de 18h à 19h45. La séance a été close à 18h45, en constatant qu'**aucun public ne s'était déplacé.**

Pour la Commission,



Annexe 1 – Présentation de la Commission d'enquête

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h

Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) du Canal du Centre

**Réunion publique d'ouverture
CONSULTATION DU PUBLIC**

1

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h

Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

Déroulé

1. Introduction par le Président de la Commission
2. Présentation du projet par VNF
3. Echanges avec la salle (*questions/réponses*)
4. Synthèse

2

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h

Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

1- Introduction

- La Commission d'enquête
- La Consultation parallélisée
- Les étapes de la consultation
- La transmission des Observations

2

Une Commission d'enquête

Désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon

3 Commissaires-enquêteurs

- ✓ collaborateurs du service public
- ✓ inscrits annuellement sur une liste d'aptitude

Marc LEVAUFRE
Président

Gilles MARQUET
Membre

Séverine LASSERRE
Membre

Ref codes de l'environnement
Autorisation environnementale
Articles R181-1 à R181-54

4

Le Commissaire enquêteur

Inscrit annuellement sur une liste d'aptitude

- Personne indépendante chargée d'une mission de service public
- Soucieuse de l'intérêt général et sensible aux problématiques environnementales
- Apte à identifier les enjeux d'un projet sans être un spécialiste
- Connaissant les principes des procédures administratives
- Participant à des séquences de formation
- Indemnisé pour sa mission par le porteur de projet sur la base d'un montant validé par la Présidente du Tribunal Administratif

5

La procédure de Consultation « parallélisée »

6

La procédure de Consultation « parallélisée »

- Une « consultation » et non une « enquête »
- Procédure issue de la loi dite « Industrie verte » en vue d'accélérer l'instruction des dossiers et moderniser la concertation avec le public
- Procédure lancée dès que le dossier est déclaré « recevable » par l'administration
- Les avis des services, de la « MRAe » et des collectivités arrivent au cours de la procédure
- Le porteur de projet peut apporter des réponses « au fil de l'eau »
- 2 réunions publiques obligatoires (ouverture et fermeture)
- Des permanences de la commission possibles (ici 3 permanences prévues)
- Toute l'information est accessible en ligne « en temps réel » sur un registre dématérialisé
- Rapport et Conclusions de la Commission d'enquête publiés sur le registre dématérialisé, trois semaines après la fin de la consultation

7

Les étapes de la Consultation

Phase de préparation	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	Phase de décision
	05 11 21	17	21 28	6 27	
Ouverture consultation					
Réunion d'ouverture					
Permanence 1 Montceau-les-Mines					
Permanence 2 Paray-le-Monial					
Permanence 3 Saint Léger sur Dheune					
Réunion de clôture					
Fin de la consultation					
Rapport et conclusions					

8

Les étapes de la Consultation



5 « rencontres » directes avec le public

Mardi 5 mai - 9h => Ouverture consultation

-Lundi 11 mai – 18h => Réunion d'ouverture
Montceau-les-Mines

-Jeudi 21 mai – 15h-18h => Permanence 1
Ateliers du jour Montceau-les-Mines

-Mercredi 17 juin – 14h-17h => Permanence 2
Maine Paray-le-Monial

-Mardi 21 juillet – 17h-20h => Permanence 3
Mairie St-Leger-sur-Dheune

-Mardi 28 juillet – 18h => Réunion de clôture
Montceau-les-Mines

Jeudi 6 août – 17h - Fin de la consultation

3 mois d'interactions sur un registre dématérialisé

- ✓ Avis des services et collectivités
- ✓ Observations déposées directement sur le dossier
- ✓ Courriels adressés sur la boîte mail dédiée
- ✓ Courriers adressés au Président de la commission
- ✓ Comptes-rendus des réunions publiques
- ✓ Informations apportées par le porteur de projet

9

4 modalités de transmission des Observations

Chaque observation sera déposée et consultable sur le registre dématérialisé

Vous pouvez adresser vos observations écrites :

- sur le registre dématérialisé: <https://www.registredematerialise.fr/7286/>
- par courrier électronique: consultation-du-public-7286@registredematerialise.fr
- par correspondance adressée au Président de la commission d'enquête en mairie de Montceau-les-Mines
- directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences et des réunions publiques



Vous pouvez poser vos questions et commentaires :

- lors des réunions publiques
- pendant les permanences

10

Rôles de la Commission d'enquête

- Eclairer l'autorité compétente pour prendre la décision
- Être à l'écoute du public et faciliter son expression
- Rapporter fidèlement les positions exprimées (*avis des services et collectivités, associations, particuliers*) et en faire une synthèse
- Faciliter le dialogue entre le public et le porteur de projet
- Formuler éventuellement des recommandations
- Garantir le bon déroulement de la procédure
- Être à la disposition du public pour expliquer les grandes lignes du projet et le contenu du dossier

11

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

2- Présentation du Projet par VNF

12

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

3- Echanges avec la salle

13

Cadre des échanges

Un compte-rendu synthétique figurera sur le registre dématérialisé

Afin de faciliter la compréhension des interventions, la commission propose :

- d'attendre le passage du micro pour prendre la parole
- que chacun se présente avant de s'exprimer, *ce n'est pas une obligation*
- des interventions courtes, afin que chacun puisse s'exprimer
- de respecter la parole de chacun et d'écouter les réponses
=> afin de ne pas répéter la même question, *sauf si la réponse n'a pas été comprise ou mérite d'être complétée*
- qu'une priorité soit donnée à ceux qui ne se sont pas encore exprimés



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

14

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

4- Synthèse

15

Montceau-les-Mines
Lundi 11 mai 2026
18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

Merci de votre attention



16

Annexe 2 – Présentation de VNF



Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan pluriannuel de gestion des opérations de dragage (PGPOD) du Canal du Centre

Réunion publique du 11 mai 2026

1 | 19/05/2026



Périmètre de la demande

- Unité hydrographique cohérente (UHC) Du Canal du Centre
- Départements : Saône-et-Loire (71) et Côte d'Or (21).
- Longueur 112 km.
- Mouille 34 communes, dont 1 dans le 21.
- 59 barrages éclusés.
- Celui-ci relie la Saône (versant Méditerranée MED) au canal latéral à la Loire (versant Océan OCE).
- Le kief de partage des eaux, commune de Montchanin.



2 | 19/05/2026



Contexte général

Résumé de la demande d'autorisation



Étang de Fontenot, bief 04 du versant Océan à Saint-Eusèbe.

- Type de procédure : Autorisation environnementale unique au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'Environnement.
- Si l'autorisation est donnée, elle fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (Saône et Loire et Côte d'Or) et le contrôle est assuré par les services chargés de la police de l'eau (DDT 71).
- Le PGPOD encadre les opérations de dragage sur une période de 10 ans, en fixant un volume maximal autorisé à 44 420m³, ainsi que les modalités de programmation et de suivi des interventions. Chaque opération fera l'objet d'une demande spécifique, (ancienne autorisation à 160 000m³)
- Objectif : maintien du gabarit de navigation, sécurisation hydraulique et préservation du patrimoine fluvial.

3 | 19/05/2026




Historique des opérations de dragage du plan précédent (13 136 m³)

Localisation	Période de dragage	Volume (m ³)	Filière de gestion
Bief 14 Méd (secteur de Rangry)	2021	2 295	Remblaiement de Camière (Bourgeois Sud & Combanchien et ISDI BOUHET & Chalmoux)
Bief 14 Méd (secteur de Chagny)	2021	2 561	Remblaiement de Camière (Bourgeois Sud & Combanchien et ISDI BOUHET & Chalmoux)
Bief 04 partage (Pronville - Écoubert)	2021	900	Remblaiement de Camière (Bourgeois Sud & Combanchien et ISDI BOUHET & Chalmoux)
Bief 14 Océ (City de Noize)	2021	1 700	Décharge de BRDF Michel SARL 21190 Maigny le Canal
Bief 14 Méd	2023	2496	SOLVALOR de Fajon - Valorisation en matériaux mutans
Bief 14 Méd	2025	1970	Réalisation dans le bras mort de l'embranchement de Saint-Cobain (Venette)
Bief 21 Méd - Chagny	2025	854	Site de valorisation de déchets de Magny-la-Ville (21700) chez Camière Bourgeois Sud (CSB)



4 | 19/05/2026



Description du projet

Prévisions des opérations de dragage

Bief	Année									
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Bief 14 Méd de Rangry										2 400
Bief 11 Méd de La Courne										1 880
Bief 21 Méd de Combanchien										3 790
Bief 21 Méd des Terrenelles	1 990									
Bief 21 Méd de Four du Reuot		400								
Bief 21 Méd des Léchères		550								
Bief 21 Méd de Hally		350								
Bief 21 Méd de Pronville		1 240								
Bief 14 Méd de La Franche	7 040									
Bief 21 Méd de Saint-Gilles							550			
Bief 21 Méd de Leznoy						2 210				
Bief 11 Méd de Mont-Joli						2 095				
Bief 20 Méd de Saint-Léger-sur-Orbeaux									1 160	
Bief 14 Méd de Lucébois					1 720					
Bief 14 Méd de la Hôte									2 410	
Bief 17 Méd de Saint-Béran-sur-Orbeaux									2 070	
Bief 11 Méd de Châteauneuf-de-la-Motte										2 350
Bief 14 Méd de Bois-Audry										2 210
Bief 12 Méd de Langry			3 320							
TOTAL	9 930	3 840	3 320	3 720	4 210	5 670	2 950	3 160	4 520	4 560

A noter que le volume effectif des sédiments à draguer sera fonction des budgets alloués pour ces opérations de dragage. D'autre part, au vu du caractère irrégulier de l'ensablement, des variations sur les volumes mais aussi sur les années de réalisation des travaux sont à prévoir.

L'ensemble des opérations prévues concernent le versant Méditerranéen du Canal du Centre.

5 | 19/05/2026



MÉTHODE DE DRAGAGE

- Methodologie retenue

Outil de dragage	Principe	Avantages	Inconvénients
Ponton pelle	Une pelle hydraulique est fixée sur un ponton flottant ou sur une barge. Le bras de pelle est muni d'un godet d'une capacité de 1 à 3 m ³ . Les matériaux sont extraits en ramenant le godet vers le ponton.	<ul style="list-style-type: none"> Bonne précision avec équipement GPS ; Stabilité sur le ponton ; Travaux dans une large gamme de sédiments : petits galets, gravier, sable grossier, sable cohésif et argile compacte ; Teneur en eau peu modifiée par rapport à celle du matériau en place. Utilisation pour des sites peu accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> Gêne possible pour la navigation ; Rendement modeste.



6 | 19/05/2026

IMPACTS POTENTIELS DES OPERATIONS DE DRAGAGE

Impacts initiaux – avant mise en œuvre des mesures Évitement Réduction et Suivi

Milieu	Type d'impacts	Niveaux des impacts potentiels avant mesures
Milieu physique	Reprise ponctuelle de sédiments, remise en suspension, risque de turbidité temporaire, possible altération locale de la qualité des eaux.	MAJEUR Dégradation de la qualité de l'eau MODÉRÉ Pollution du sol et du sous-sol
Milieu naturel	Dérangement de la faune aquatique et aviaire, risque sur frayères et macro-invertébrés en période sensible.	MAJEUR Espèce Exotique Envahissante, Avifaune (nuisance près des gîtes) MODÉRÉ Faune aquatique (frayères en eau, individus et frayères en assèc).
Milieu humain	Nuisances sonores et visuelles, trafic routier lors des transports à terre, absence d'effet permanent sur les usages.	MAJEUR Usage de l'eau superficielle MODÉRÉ Captage, Pollutions sonore, trafic routier
Paysage et patrimoine	Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.	Négligeable

7 | 15950208

MESURES ÉVITEMENT RÉDUCTION ET DE SUIVI

Mesures d'Évitement

- Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Dragage au strict nécessaire
- Adaptation du calendrier des travaux de dragage

Mesures de Réduction

- Inventaires écologiques (Faune, Flore, Habitat, Frayère)

Mesures de Suivi

- Mesures de contrôle de la bathymétrie
- Campagnes de prélèvements et d'analyses des sédiments à draguer
- Suivi de la qualité de la colonne d'eau lors des travaux
- Communication avec les autorités administratives et les acteurs locaux

8 | 15950208

IMPACTS DU PROJET AVEC DES MESURES ERS

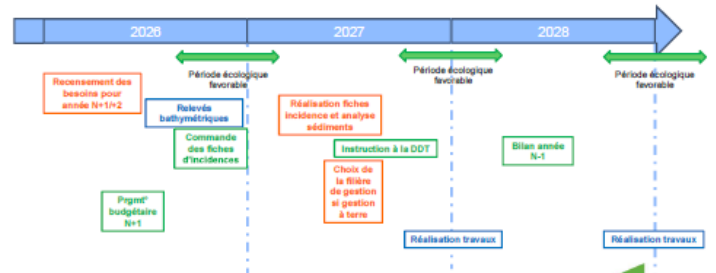
Impacts résiduels

Les impacts recensés dans les études sont d'intensité mineure, temporaires et localisés.

Milieu	Impact résiduel et modalités de gestion
Milieu physique	Impact Mineur Impact limité sur la turbidité et la qualité de l'eau grâce au suivi des paramètres physico-chimiques en phase travaux, à l'adaptation des cadenciers, et à la mise en place de dispositifs type réseaux anti-MES. Impact Mineur Risque de pollution maîtrisé par la présence de kits anti-pollution et de procédures d'intervention.
Milieu biologique	Impact Mineur Dérangement ponctuel de la faune limité par l'adaptation du calendrier des travaux hors des périodes sensibles et l'évitement des zones à enjeux identifiées par les inventaires.
Milieu humain	Impact Mineur Impacts sur les usages maîtrisés par le maintien des fonctionnalités de la voie d'eau, l'information des usagers et l'éloignement des chantiers des captages. Impact Mineur Nuisances sonores et visuelles limitées dans le temps et l'espace, encadrées par l'organisation du chantier.
Paysage et patrimoine	Impact Négligeable Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.

9 | 15950208

DÉROULÉ D'UNE OPÉRATION DE DRAGAGE



10 | 15950208

En conclusion

- Le PGPOD vise à assurer la continuité de l'entretien fluvial tout en répondant aux exigences actuelles de la réglementation environnementale.
- Absence de modification substantielle des précédentes autorisations (en dehors de la réduction du volume)
- Les impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, sont globalement faibles et localisés.

Merci de votre attention.

Dossier et contributions :
<https://www.preambules.fr/7286/>



11 | 15950208

in X @ f

VNF.fr

Annexe 3 – Photos



17h : installation



19h28 : rangement